Utiliser de manière autonome TélePAC

PUBLIC CIBLE

Agriculteurs et agricultrices de l'Hérault et des départements voisins, conjoints collaborateurs.

OBJECTIFS

• Connaître les principales nouveautés de la PAC 2023-2027 ayant un impact sur la déclaration PAC
• Connaitre et savoir organiser les informations nécessaires à la télédéclaration
• Savoir utiliser les principales fonctionnalités du logiciel et respecter les différentes étapes de la saisie : créer son compte, utiliser l'outil graphique et cartographique, enregistrer des cultures, réaliser la demande d'aide
• Savoir contrôler les informations enregistrées et les corriger

ENJEUX

Depuis 2016, la télédéclaration par les exploitants agricoles de leurs dossiers PAC sur Internet est obligatoire. Aussi, depuis le 1er janvier 2023, le Plan Stratégique National français est entré en vigueur. La nouvelle PAC 2023-2027 possèdent ses spécificités et de nouvelles opportunités d'aides s'offrent aux agriculteurs et agricultrices.
Ainsi, l'enjeu est de former les exploitant.e.s agricoles afin qu'ils puissent connaître les nouveautés de la programmation 2023-2027 et utiliser l'outil TélePAC en toute autonomie.

PRÉ-REQUIS

Utilisation habituelle de l'ordinateur et d'internet

CONTENU

• Rappels sur l'admissibilité des surfaces, les aides (1er et 2ème pilier) et la conditionnalité.
• Présentation des nouveautés de la PAC 2023-2027
• Présentation des formulaires du dossier PAC et des documents nécessaires à la télédéclaration
• Les principales fonctionnalités du logiciel
• Les différentes étapes de la saisie :
o Créer son compte
o Utiliser l'outil graphique et cartographique,
o Enregistrer des cultures,
o Réaliser la demande d'aide,
• Le contrôle des informations enregistrées et la correction.
• Exercice pratique sur des postes informatiques individuels (connectés à internet).
Ces exercices se feront sur un compte de démonstration. Une prise en main se fera sur les dossiers personnels des stagiaires afin que chacun identifie ses moyens de connexions, puisse consulter son propre dossier et appréhender ses propres spécificités.
• Echanges et questions avec les intervenantes et animatrices.

MODALITÉ D'ENSEIGNEMENT

présentiel

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR
CIVAM bio 34

DURÉE : 1 jour(s)
DATE LIMITE : 15/04/2024

TARIFS

Adhérent	**112 €**
Non adhérent	**112 €**

Finançable par le fond de formation Vivea

Contribution individuelle de 28 euros pour la formation.

ATTESTATION
Aucune

RENSEIGNEMENTS
Alice Calvet
alice.calvet@bio34.com
CIVAM bio 34
Maison des Agriculteurs B
Mas de Saporta CS 50023
34875
LATTES
Tel. 04 67 06 23 90
N° d'organisme de formation :
91340782734

NOTE : Ordinateur et repas du midi à apporter.

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
23/04/2024	Salle Pic Saint-Loup Maison des agriculteurs Mas de Saporta CS 10010 34970 Hérault	- Morgane Maitrejean, animatrice viticulture au CIVAM Bio 34, en charge des dossiers PAC - Céline Mendes, co-coordinatrice au CIVAM

	Bio 34 et animatrice élevage, en charge des dossiers PAC

PARTENAIRES

FINANCEURS

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)